



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE MARCHAIS J.M.
MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr
ROCHET), Mme MEILLERIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

Est nommé secrétaire de séance : Maurice BOUHIER

Adoption des tarifs pour le réseau intercommunal de lecture publique au 1^{er} janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Loire-
Divatte et de Vallet pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire,

Considérant la nécessité pour la nouvelle communauté de communes de fixer les tarifs du réseau de
lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant les délais d'harmonisation liés au contexte de fusion,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs du réseau de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Tarifs abonnement

Abonnement pour un an à partir de la date d'inscription :

- Habitants de La Boissère du Doré, La Chapelle-Heulin, Mouzillon, Le Pallet, La Regrippière et Vallet : 15 €
- Habitants hors communes du réseau intercommunal : 25 €
- Vacanciers : 15 € pour une période de 3 mois
- Gratuité pour les bénévoles actifs des associations liées à chacune des bibliothèques.
- Carte perdue ou volée (applicable dès la 1^{ère} carte perdue) : 1 €
- Forfait remboursement DVD : 20 €

Tarifs photocopies et impressions

- Photocopie A4 en noir : 20 centimes
- Impression A4 en noir : 20 centimes
- Impression A4 en couleur : 60 centimes

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017